CHRONIQUE REGIONALE

LES RATIONS D'AOUT

PAIN. — Sans changement.
Pouvoir d'échange des tickets chiffrés : — Pour 100 gr. : 70 gr. de farine ou 100 gr. de pain d'épices.
— Pour 100 gr. = 100 gr. de biscuits ou biscottes.
— Pour 200 gr. = 250 gr semoule, féculé, etc.
LAIT. — Sans changement.

Rationnement hebdomadaire

VIANDE. — Centres urbains, 120 gr., centres ruraux, 90 gr. ; M T. M. centres urbains et ruraux, 400 gr

Rationnement mensuel

POMMES DE TERRE, PRIMEURS. — Centres urbains : E, J 1, J 2, J 3, A, V. Commande : CU 10. Perception : CU 15, CU 16, CU 17, CU 19, CU 20, CU 21 500 gr. par coupon.
— M, MT, centres urbains. Commande : CU 10. Perception : CU 15, CU 16, CU 19, CU 20, 1 kilo par coupon ; CU 17, CU 21, 500 gr. par coupon.
— M, MT, centres ruraux. Commande : CR 56. Perception : CR 51, CR 52, CR 54, CR 55, CR 56, CR 57, CR 59, CR 60, CR 61, 500 gr. par coupon.
Les pommes de terre primeurs ne sont délivrées que par les commerçants des centres urbains. Les consommateurs des centres ruraux doivent donc y déposer leur inscription.
A titre de supplément pour la période du 5 au 18 août, pour les catégories et centres ci-dessus indiqués, les tickets CU 18 et CR 58 donnent droit à la perception d'une ration de 1 kg 500.
SUCRE. — Centres urbains et ruraux : E, J 1, J 2, J 3, A, V, MT, M, C ; ticket 1er, 100 gr. de sandi ; 2e et 3e, chacun 400 gr. de sucre ; 4e, 100 gr. de cannonade.
CONFISERIE. — Centres urbains et ruraux : E, J 1, J 3, V, ration : 125 gr. Commande : E, PO, J1, NO, J2, LG, V, XO. Perception : E, PH, J 1, NH, J2, LM, V, XH.
SIROP DE SUCRE. — CU 11, 200 gr.
CONFITURER. — CU 12, 250 gr.
LEGUMES SECS. — CU 13, 250 gr.
CHICOREE. — Tous consommateurs ticket A, 125 gr.
CAFE. — Tous consommateurs : ticket 8, 100 gr. ; ticket 6, 100 gr.
ALIMENTS SPECIAUX. — Commande : F, PC, J1, NC. Perception : E, PF, ration : 750 gr. ; J1, NP, ration : 500 gr.
RIZ. — Commande : E, PD, J1, ND. Perception : E, PE, J1, NE : ration 200 gr.
CHOCOLAT. — Commande : J1, NA, J3, LA, J3, VA, V, XA. Perception : J1, NB, V, XB, ration : 125 gr. ; J3, LB, J3, VB ration 250 gr.
MARGARINE. — M T, tickets 5, 6, 7, 8 : 62 gr. 500 par ticket ; M, tickets 5, 6, 7, 8 : 127 gr. 500 par ticket.
HUILE. — E, J1, J2, J3, A, V, MT, M, C, tickets 1, 2, 3, 4 : 12 gr 500 par ticket.
BEURRE. — E, J1, J2, J3, A, V, C, tickets 1 à 12 : 250 gr au total ; MT, M, tickets 1 à 8 : 300 gr. au total
FROMAGE. — E J1, J2, J3, A, V, MT, M, C : ration de 100 à 240 gr. en contre-partie des tickets correspondant à la ration délivrée
VIN. — Sans changement

Rationnement supplémentaire

Prisonniers de guerre. — Pain : 50 gr. par jour
Travailleurs de nuit. — Pain : 75 gr par jour
Futures mamans. — Par jour : oeufs 100 gr. ; pour le mois : viande, 1.300 gr. ; sucre, 450 gr ; chocolat, 250 gr ; fromage, 90 gr ; beurre, 200 gr
Régimes alimentaires. — R. A. S. 1 par jour : pain, 300 gr ; pour le mois : viande, 2.100 gr. ; beurre, 350 gr ; fromage, 240 gr ; R. A. S. 2 : par jour : pain, 150 gr. ; pour le mois : viande, 1.440 gr. ; beurre 200 gr. ; fromage 240 gr
Enfants de 3 à 3 ans. — Sucre 450 gr. pour le mois

Cartes spéciales

Producteurs de céréales. — Pain : 10 kg 500 pour le mois
Frontaliers belges MT. — Par jour : pain 200 gr ; pour le mois : viande, 660 gr. ; pommes de terre primeurs : tickets pommes de terre, 1 kg 500 ; margarine, 250 gr. ; beurre, 50 gr.
Mariniers de passage. — Par jour : pain 275 gr ; pour 10 jours : viande, 180 gr. ; pommes de terre, 2 kilos ; sucre, 325 gr. ; pâtes 75 gr ; légumes secs, 200 gr. ; chicorée, 50 gr ; ticket A : café 70 gr. ; margarine 75 gr. ; huile, 25 gr. ; fromage, 80 gr. ; vin, 1/2 litre.
Mariniers de passage M.T. — Par jour : pain, 475 gr ; pour 10 jours : viande, 480 gr ; pommes de terre, 3 kg ; sucre, 325 gr ; pâtes 75 gr ; légumes secs, 300 gr ; chicorée, 125 gr ; ticket A : café 70 gr. ; margarine, 200 gr. ; huile, 25 gr. ; fromage, 80 gr. ; vin, 1 litre
Ouvriers travaillant à la réparation des locomotives (S.N.C.F.). — Par jour : pain 150 gr ; pour 6 jours : viande 180 gr. ; beurre, 100 gr.

COMMUNIQUES DE LA PREFECTURE

La catégorie T instituée dans le Nord et le Pas-de-Calais

A dater du 1er septembre prochain, la catégorie T, telle qu'elle existe dans les autres régions françaises, sera instituée dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Cette décision a pour conséquence une amélioration de la situation alimentaire d'un certain nombre de travailleurs. Diverses catégories de personnes se trouvant dans des situations spéciales (mères de famille mutilés, etc.), pourront aussi bénéficier des nouvelles dispositions.

Indépendamment d'autres avantages qui pourraient être décidés ultérieurement, la ration de pain des consommateurs classés en catégorie T sera de 350 gr. par jour.

1. *Condition d'admission.*

Peuvent seuls prétendre au classement en catégorie T les consommateurs des deux sexes âgés de plus de 14 ans et sans limite d'âge, dont la situation est définie dans la liste des travaux, emplois et situations mettant le classement des consommateurs en catégorie T, dont nous commençons ci-dessous la publication.

En vue d'obtenir son admission en catégorie T, tout consommateur devra produire à la mairie de sa résidence :

a) soit un certificat de son employeur, de son chef de corps ou de son chef de service, qui, sous sa propre responsabilité, précisera l'emploi exact de l'intéressé et la nature des travaux auxquels il se livre.

Quand l'attestation sera délivrée par un employeur privé, elle sera établie conformément au modèle dépo-é dans chaque mairie ;

b) soit, s'il s'agit d'un artisan, une déclaration écrite précisant la nature des travaux effectués et le numéro de son inscription à la Chambre des métiers.

c) soit, s'il s'agit de l'une des personnes se trouvant dans l'une des situations spéciales énumérées dans la 11-te sous-mentionnée, toutes justifications utiles au soutien de sa demande.

2. *Validité.*

L'admission en catégorie T couvre une période de temps égale à la validité des feuilles semestrielles de coupons.

En conséquence, les consommateurs, à fin décembre 1943 et ensuite, lors de chaque renouvellement de leur feuille de coupons semestrielles devront produire de nouvelles attestations ou justifications, sinon ils seront reclassés dans la catégorie correspondant à leur âge. La carte T leur sera retirée et échangée contre une carte J 3, A ou V.

3. *Echelonnement des opérations.*

MM. les employeurs voudront bien prendre aussitôt que possible le modèle des attestations qu'ils devront délivrer d'urgence à leur personnel ayant-droit.

Les consommateurs sont invités à remettre leur demande d'admission en catégorie T à la mairie de leur résidence dans les plus brefs délais et, dans tous les cas, avant le 31 juillet 1943.

Ils seront avisés, au moment de la délivrance des titres de septembre 1943, de la suite donnée à leur demande et recevront éventuellement à ce moment, la carte T et les titres d'alimentation se rapportant à cette catégorie.

4. *Mineurs et travailleurs lourds.*

Les mineurs et travailleurs lourds porteurs des cartes spéciales M, et M.T. sont d'ores et déjà classés en catégorie T et seront maintenus d'office dans cette catégorie sans autre formalité jusqu'au 31 décembre 1943.

A partir de cette date et pour être maintenus en catégorie T, ils devront fournir à la Mairie de leur résidence tous les six mois, les attestations prévues plus haut.

Par ailleurs, ils continueront de recevoir la ration particulière dont ils jouissent actuellement. A dater du 1er septembre 1943, cette ration leur sera attribuée sous forme de supplément aux attributions résultant de la carte T.

Comme par le passé les cartes spéciales de travailleur lourd continueront à être délivrées aux ayants-droit par l'intermédiaire de leurs employeurs qui devront en faire la demande dans les formes prescrites à la direction départementale du Ravitaillement général, contrôle de la carte d'alimentation, 26, rue Patou, à Lille, pour le département du Nord et 13, rue des Capucins, à Arras pour le département du Pas-de-Calais.

(*A suivre*)

Un événement littéraire et musical à Lille

L'annonce de la venue à Lille de l'illustre écrivain Cyriel Verschaeve a provoqué, amitié que connue, une vive curiosité.

Cette nouvelle a coïncidé à peu de chose près avec celle de la mort de l'académicien Louis Gillet, qui s'était fait l'introducteur en France du grand lyrique et dramaturge flamand. Il avait présenté le poète d'Alveringhem aux lecteurs des plus importantes publications parisiennes et, de concert avec M. André Mabille de Poncheville, avait édité une traduction française de deux de ses oeuvres : « La Passion » et « Rubens ».

C'est en tant que critique d'art surtout que Cyriel Verschaeve se révélera au public de Lille et de la région, le samedi 14 août, à l'inauguration de l'Exposition d'art flamand contemporain et de peintures des beaux-arts. Il y parlera du rôle de « l'art flamand et de sa mission universelle ».

Le programme de cette manifestation sera digne du génie de Cyriel Verschaeve, puisque le grand orchestre symphonique de Radio-Lille, fort de nos 65 exécutants, interprètera, sous la direction de M. Paul Chevreau, après l'ouverture de « Mlle Fifi », de Lille, le « Symphonie héroïque » de Beethoven, et l'une des oeuvres caractéristiques de la musique flamande d'aujourd'hui : « Palliter », de Flor Alpaerts, inspiré du chef-d'oeuvre du même nom de Felix Timmermans.

La musique comme l'éloquence feront de cette cérémonie une manifestation de choix.

A RADIO-LILLE. — Au cours de son émission de 16 h. 30, à 19 h., demain samedi, Radio-Lille fera entendre aux auditeurs en primeur radiophonique, une composition infiniment intéressante d'Edouard Rombeau (arrangements musicaux de Pierre Drucbert) : « La vie d'une chanson ». En outre, concert par l'orchestre Maurice Dehette.

COURRIER DES LECTEURS

« Où doit-on adresser une demande de sauf-conduit pour la Belgique ? »

— A la mairie de son domicile. La durée du sauf-conduit est de trois mois au maximum.

LILLE

UN « FAUX PAS DE CLERC ». — Un clerc d'avoué, Désiré Nayer, 38 ans, demeurant à Loos, 296, rue des Oiseaux, s'était récemment présenté au domicile d'un commerçant, M. Louis Debarge, demeurant à Loos, 19, rue Wastin.

Ce dernier, ainsi que son frère, se trouvaient au moment de cette visite incarcérés, l'un à Loos, l'autre à Douai.

Le clerc, qui connaissait ce détail, affirma à la fille de M. Debarge, âgée de 17 ans, que, moyennant 12.000 fr., il ferait élargir son père et son oncle.

La jeune fille donna cet argent et de plus, le clerc déclara au père de son fiancé qu'il était nommé auteur de M. Debarge et qu'il arrangerait « toute l'affaire ».

Il n'en était rien, et Désiré Nayer a été déféré au parquet.

SIX ARRESTATIONS DANS UNE AFFAIRE DE CAMBRIOLAGE A LA MANUFACTURE DES TABACS. — Dans la nuit du 27 au 28 juillet, 35 kilos de pousse-et une certaine quantité de côtes de tabac étaient volés à la manufacture des tabacs.

La bande, qui avait participé à ce cambriolage, a été arrêtée. Elle comprend : Etienne Vandeurg, 37 ans, ajusteur et son fils Etienne, 18 ans, garçon boulanger, 11, rue des Batelliers à Lille ; T Douchet, 25 ans terrassier, receleur du groupe, domicilié 15, rue au Pèterinck ; Jean Vandaele et Albert Bayeux, tous deux âgés de 20 ans, manœuvres 76 avenue du Peuple Belge et Alice Deremer 37 ans, 11, rue des Batelliers. Cette dernière mère de six enfants, a été laissée en liberté provisoire.

La police a pu récupérer une somme de 52.000 fr., produit du vol.

ETATS CIVILS

ROUBAIX — Naissances. — Nicole, Leclercq, r de Flandre, 146 bis, court Leman, 1, née à la Maternité municipale — Jacqueline Chuffart, de Leers, née à la Maternité municipale — Léon Tonnel, d'Hem, né à la Clinique maternelle de « La Fraternité ».

Publications de mariages. — Emile Delette, métallurgiste, r de la Perche, cour Bilet, 2 et Hermance De Vriese, bobineuse, de Croix — Victor Poumai, receveur E.L.R.T., 8, r Solférino et Georgette Berlemont, retordeuse, de Tourcoing — Charles Bétremieux, employé de commerce 13, r. Rabelais et Gisèle Bierler, ap., 237, avenue Alfred-Motte.

Décès. — Danielle Castex, 3 jours, 169, r. Jacquard — Raymonde Beghin, 22 ans, 216, bd de Mulhouse.

WATTRELOS. — Naissances. — Patrick Van den Plas, r. Roger-Salengro, 8-10 — Michelle Dupret, r. du Sapin-Vert, 21 3 — Jacqueline Nogues, r. des Poilus, 2 — Georges Valcke, r. des Poilus, 2 — René et Georges Rachaine, r. des Poilus, 2.

Décès. — Marguerite Clarey, épouse Vermeeren, 36 ans, ap., r. du Sapin-Vert, 516. — Emérance Boesui, épouse Vandenbussche, 46 ans, servuse, r. des Poilus, 2. — Charles Desloover, 64 ans, ap., r. des Poilus, 2 — Victor Carette, 85 ans, r. des Poilus, 8 — Marie Lambray, veuve Vanesse, 76 ans r. des Poilus 2.

POMPES FUNEBRES GENERALES, 49, rue Sébastopol, Roubaix (Tél. 334-21). Organisation complète de Convois.

WASQUEHAL. — Publication de mariage. — Julien Vandamme, ouvrier textile, 2, r. des Châtels, 1 et Marie-Jeanne Vennin, rattacheuse, 2, r Sadi-Carnot, à Piers-Lille.

LYS. — Naissance. — Réjane Declercq, r. de Lannoy, imp Bayart, 8

Décès. — Adèle Locufier, veuve Ferdinand Meurisse 92 ans 51 r de Leers. — Henri Bataille, 22 ans, 138 r. Jules-Guesde — Zénobie Dutrie, veuve Octave Flévez, 80 ans, 9, rue Franklin.

TOURCOING. — Naissances. — Bernard Laporte, r. Winoc-Chocqueel, 113. — Monique Pesné, r. Dr-Dupont, 32, née r. de Mouvaux, 124 — Michel Mauchas dom. à Saint-Raphaël (Var), né r. de Paris, 26

Publications de mariages. — Victor Pouvai, receveur aux tramways, à Roubaix et Georgette Bertemont, retordeuse r. des Bonnets Imp. Wagnon, 11. — Robert Lesur, cordonnier, à Bourbourg et Marie Destombes, modiste, r. des Philemplins, 22.

Décès. — Lucien Legache, 69 ans, dom. à Neuville-en-Ferrain (N.) déc. r. de l'Eter, 322. — Marie Vandamme, 74 ans, r. Béranger, 30. — Achille Lequenne, 68 ans, pl. Notre-Dame, 10. — Victor Lefebvre, 63 ans, bénéficiaire, r. du Brésil, 12. — Angéline Derycke, 81 ans, veuve Henri Dumortier, r de l'Epinette, 109.

MOUVAUX. — Naissance. — Alain Leroy, r. de Verdun, 260.

Publication de mariage. — René Delaehamme, cultivateur à Chapelle (Oise) et Louise Dilelle, ap., 102, r. Alle Blanche, à Croix.

Mariage. — Gérard Mesnard, ... à Roubaix.

TOURCOING

SAMEDI 31 JUILLET :

Police-Secours : Service médical de nuit : Tél. 4.50.

Le redressement de l'enfance malheureuse

Difficultés et résultats

Après avoir montré combien était grande la déshérance de certains foyers, nous avons dit l'ampleur de la tâche entreprise par la Société de secours et de protection de l'enfance malheureuse.

C'est ainsi qu'au point de vue financier, il faudrait au Comité des ressources abondantes pour aider au paiement des loyers, aux frais de placement des enfants, etc... Hélas ! ces fonds ne se trouvent pas facilement. De ce fait, le Comité est obligé de restreindre son action et de modérer son désir de secourir ceux qui pâlissent si durement... Or, le bien ne devrait jamais attendre.

Dans un autre domaine, les obstacles fourmillent : lutte contre les taudis infects, recherche souvent stérile de logis plus sains, difficulté de se procurer des meubles, des articles ménagers, etc... Tout cela évoque des problèmes que, depuis des années, tant de gens dévoués ont cherché à résoudre. La lutte contre le taudis a été souvent inscrite à l'ordre du jour de nombreux comités d'action, mais ses résultats ont été limités.

D'autre part, la nouvelle société se trouve souvent placée devant des maux qu'il est très difficile de guérir, parce qu'une bonne partie des foyers visités ont contracté des habitudes quasi indéracinables.

On ne pourra y remédier que par l'éducation morale et c'est là une œuvre de longue haleine.

Mais, il nous reste à voir les premiers résultats obtenus.

Une trentaine de familles ont été visitées. Aux parents, il a été demandé plus de courage, de soins, de tenue, de dignité et de moralité.

Ces exhortations ont, en général, été entendues, et la plupart des personnes visées se sont montrées sensibles à ces sages appels ; une dizaine de l'entre elles seulement paraissent n'en avoir pas tenu compte.

Le Comité a pu arrêter la reconstruction de quelques foyers. En voici des exemples :

Une famille, dont le chef était prisonnier, se trouvait dans une affreuse misère. Par chance, le père libéré revient, mais il se trouve devant une maison vide. Sa femme est partie, ses meubles disparus. Il veut tout abandonner pour vivre seul mais la Société veille : grâce à son conseiller, et aussi à l'aide de l'ancien employeur, qui arrive à renoncer à la décision de cet homme qui, maintenant, voit son foyer restauré dans la joie.

Une autre famille se trouvait en grande difficulté : pas de logement, enfants livrés au vagabondage et à la mendicité, père oisif, peu disposé au travail. Le Comité, là encore, intervient ; cet homme consent à reprendre son ancien métier, on lui procure des meubles et la situation est rétablie.

Un père veuf élève mal ses trois enfants. A la suite de démarches des membres du Comité, il se rend compte qu'il doit aux siens une meilleure éducation et il les confie à une personne qui en prend soin.

Enfin, dernier exemple frappant : maintelligence complète dans le ménage ; journellement ce sont disputes et disputes dont les enfants ont à souffrir. L'un de ceux-ci a été placé, un autre, fréquemment maltraité et aspirant, lui aussi, à partir, a été pris sous la protection du Comité qui lui assurera un emploi.

« L'aide aux mères », de son côté, a eu à collaborer à cette œuvre de redressement, en guidant les femmes qui ne savaient pas conduire leur foyer.

On le voit, l'efficacité de l'organisation est indéniable.

Pour finir, citons la conclusion du rapport dressé récemment par la société :

« Dans notre ville de Tourcoing, qui compte des institutions sociales de premier plan, le champ d'action d'une telle œuvre est naturellement moins vaste qu'ailleurs ; mais elle est d'une utilité incontestable. Elle permettra de relever des familles qui vivent misérablement et aux dépens de la collectivité. Le fait de donner aux enfants une bonne éducation avec le goût et l'habitude du travail, finira par les sauver. C'est du moins notre espoir ».

M. J. Sn

Quincaillerie J. RICHMOND et Cie
Conges payés - Magasins fermés du 31 Juillet au 9 Aout. 34534d

Une année de soupe populaire

La mairie communique :

« L'année scolaire, commencée le 1er octobre 1942, s'est terminée le 17 juillet 1943. Le moment semble venu de faire le point.

Durant la période du 1er octobre 1942 au 17 juillet 1943, les cuisines d'entraide ont fourni : soupes scolaires, 1.322.764 rations ; populaires 2.093.191 ; au nes 971.293, soit 4 millions 387.248 rations repas 1 million 016.425 repas.

Pendant la même période, les diverses attributions de pommes de terre allouées par le ravitaillement général et le Secours national se sont élevées à 471.104 kilos.

La conservation de ce stock durant ces 10 mois a entraîné en pourcentage les pertes suivantes :

2 % de pommes de terre gâtées et transportées à la décharge publique de la rue de l'Yser par le service de l'ébouage.

Il est bien fait état dans ce chiffre de 3.5 % de freinte par évaporation de l'humidité contenue dans les tubercules, de la terre, etc., ce qui porte finalement le déchet total à 5.50 %.

Ce pourcentage de freinte est le plus bas de tous ceux accusés par les cantines de tout le département, et beaucoup de ménagères l'enviraient.

Ces chiffres démentent les faux renseignements répandus dans le public et manifestement tendancieux, puisque leur propagation ne pouvait avoir d'autre conséquence que d'alarmer bien mal à propos l'opinion, en lui laissant croire que les denrées provenant du ravitaillement général et destinées à la population tourquennoise n'avaient pas été l'objet de tous les soins nécessaires à leur conservation.

En fait, et cela constitue la meilleure réponse, les approvisionnements bien entretenus et bien surveillés, ont permis de servir soupes populaires et repas scolaires jusqu'au 17 juillet, et permettront même d'assurer une partie des denrées exigées par le fonctionnement des camps de vacances jusqu'en septembre prochain.

Devant ce beau résultat, si profitable aux malheureux qui en bénéficient, jusqu'à concurrence d'environ 50 % aux ouvriers de nos usines et aux enfants de nos écoles, il ne saurait être question d'improvoyance, ni de gaspillage ».

Le paiement des soupes populaires

Les personnes en possession de cartes de soupes populaires munies de tickets réglementaires dont l'effet expire le 7 août (c'est-à-dire avec la 123e semaine de ladite carte), devront se présenter dans l'ordre ci-après pour effectuer le versement de 15 fr. afférent à la quinzaine du 9 au 21 août.

Le lundi 2, de 8 h. 30 à 11 h. 30 et de 14 h. à 17 h., à l'école de filles de la rue du Dragon, 33 bis, les cartes ayant comme centres de distribution les écoles des rues du Beau-Séjour, 3, de la Blanche-Porte 4, du Bois 83, du Dragon 33 bis, de la Fin-de-la-Guerre 107 et du Flocon 62 ; le mardi 3, de 8 h. 30 à 11 h. 30, et de 12 à 17 h., à l'école de filles de la rue Houchard 101 (entrée rue de la Baille), les cartes ayant comme centres de distribution les écoles des rues Saint-Blaise 20, de la Latte 226 Houchard 101, Varsovie 130, Montaigne 16 et du Pont-de-Neuville 132 ; le mercredi 4, de 8 h. 30 à 11 h. 30, à l'école de filles de la rue des Villas 10, les cartes ayant comme centres de distribution les écoles des rues des Villas 10, et du Blanc-Seau 27 ; le mercredi 4, de 14 h. 30 à 17 h., à l'école de garçons de la rue Achille-Testelin 229, les cartes ayant comme centres de distribution les écoles des places Albert-Thomas et de la Croix-Rouge ; le mercredi 4, de 2 à 11 h. 30 et de 14 h. 15 à 17 h., à la Mairie-annexe rue Paul-Doumer, les cartes ayant comme centres de distribution les écoles des rues du Calvaire 52, du Commandant-Driant 20, du Virolois 17, de l'Epidème 21 et du boulevard de l'Egalité 36.

Ce versement est indi pensable, faute de quoi la soupe ne pourrait plus être servie aux titulaires de cartes non revêtues des tickets justificatifs du paiement de la cotisation de 15 fr. sus indiquée.

Le présent avis ne concerne pas les personnes bénéficiant de rations gratuites.

La collecte des vêtements

Centre d'entr'aide du Brun-Pain et du Clinquet. — Les prisonniers rapatriés des secteurs 8 et 9 passeront samedi et dimanche chez les habitants de ces secteurs pour solliciter leur générosité.

Centre d'entr'aide de la Croix-Rouge. — Cette collecte se fera les samedi et dimanche dans le quartier de la Croix-Rouge. Les prisonniers rapatriés, accompagnés d'anciens combattants iront de porte et porte solliciter la générosité des habitants.

A défaut de laingages les collecteurs seront heureux d'accepter des points textiles ou des bons en argent qui permettront de payer des fabrications pour leurs camarades encore en captivité.

ETABLISSEMENT MUNICIPAL DE BAINS. — Samedi, le service de la piscine ne sera ouvert au public que de 17 à 18 h. 30. L'horaire du service des baignoires ne subira aucun changement.

UN JEUNE QUI PROMET. — Mme Sophie Delofelle, née Spimont, demeurant 42, rue de Jemmapes, a porté plainte contre son mari, Henri Delobelle, 23 ans, déclarant que celui-ci lui aurait porté des coups de poings. L'aurait jetée à terre et traînée par les cheveux.

DES VISITES DOMICILIAIRES effectuées par le service de la sûreté ont permis de découvrir chez Leonard Coudyzer, 38 ans, 20, rue Kléber, 1000 cartes de laine et chez Jules Casier, 37 ans, 121, rue de Turenne, à Mouvaux, 4.600 cartes de laine et 31 fuseaux de coton. Toutes ces marchandises ont été saisies et procès-verbal a été dressé.

LA CHRONIQUE DES VOLS. — A la suite du vol avec effraction commis aux établissements Herwein, rue du Chêne-Houpline, l'enquête menée par la sûreté a permis de découvrir les 100 kilos de laine volée, chez les époux Carette-Verhelle, 11, rue Dugay-Trouin. Tous deux ont été mis en état d'arrestation et déférés au parquet.

— Chez M. Albert Piat, 63 ans, demeurant 62, place du Maréchal-Foch, des visiteurs inconnus ont pénétré pendant son absence et ont pris un poste de T.S.F., des bijoux, des provisions et divers articles.

— Enfin, M. Albert Catteau, cultivateur, 463, rue de Gand, a déclaré qu'on avait volé des bottes de blé sur un champ qu'il exploite rue Basse.

LE TOURNOI DE BOULES. — Rencontres du dimanche 1er août, à 15 h. : parties en 10 bouts :

Bouloire Harmand « Ville de Toul » (Deschamps), contre « Winocq-Chocqueel » (Dhooache) ; bouloire Debrycker « Rue de Roncq » (Delmotte). Bouloire « Harmand » (Vandermast) ; bouloire Jean-Bart « Saint-Maurice » (Buyasckaert), contre « Invincibles », B.P. (Dutilleul).

Lundi 2 août, à 18 h., au siège, réunion générale ; tirage au sort du 2me tour. Désignation des bouloires.

CURAGE DES COURS D'EAU. — Un arrêté préfectoral prescrit le curage des becques de Neuville, du Clinquet, du Fontenoy et des Orions. Les propriétaires riverains sont invités à procéder auxdits travaux de curage qui devront commencer le 1er septembre, pour être terminés le 1er octobre. A l'expiration de ce délai, les retardataires seront considérés comme défaillants et les travaux seront exécutés d'office aux frais des intéressés.

SOUPES SCOLAIRES ET POPULAIRES. — Durant la période du 2 août au 1er octobre, les distributions de soupes populaires et de cantines d'usines auront lieu, chaque semaine, du lundi au vendredi inclus.

FAMILLE DU SOLDAT TOURQUENNOIS (Secteur XI : Comité du Flocon). — Permanence le dimanche de 10 à 11 h., rue du Flocon, 62. Les familles des prisonniers et de veuves de guerre 1939-40 ayant des enfants partant cette année dans une colonie de vacances, sont priées de passer au siège pour divers renseignements à fournir.

FAMILLE DU SOLDAT TOURQUENNOIS. — Le comité du Blanc-Seau se réunira demain samedi à 18 h. au square Leman. Tous les dimanches de 11 h. à 12 h., même local, permanence pour renseignements aux familles des prisonniers.

MARCQ-EN-BARŒUL

La clôture des garderies de vacances

Les garderies de vacances, instituées en vue de faire la liaison entre la fin du cycle scolaire et les camps de vacances, prenaient fin, le samedi 24 juillet. A cette occasion, le personnel enseignant des écoles Desbordes-Valmore et Pasteur, au Pont, et Louise-de-Bettignies, au Plouich avait organisé à l'intérieur des locaux scolaires, un spectacle dont le profit fut affecté aux prisonniers marcqueois. Chants mimés, chœurs, ballets se succédèrent à la grande joie des parents qui étaient venus nombreux à cette réjouissance d'un caractère pro-que familial.

Au Pont, la manifestation fut présidée par M. Bailly, maire, conseiller général avant à ses côtés M. Lenin adjoint. A l'école Louise-de-Bettignies, la municipalité était représentée par M. Faure, adjoint. De l'un et l'autre côté, ce fut tout à fait réussi et l'on ne peut que féliciter vivement les membres du personnel enseignant de ces écoles, qui ont réalisé une si jolie fête et qui ont pensé en même temps aux prisonniers. Il convient d'y associer M. Fontaine, le sympathique professeur d'éducation physique, qui n'a pas peu contribué au succès de cette journée.

ENCORE DES VOLS. — Une plainte a été déposée contre inconnu par M. Henri Leuxiere, maréchal, rue de la Bacquerie, 42, pour vol de vingt choux-fleurs, douze choux-rouges et dix kilos de poireaux. Ce vol a été commis dans la nuit de mercredi à jeudi.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

CENTRE D'ENTR'AIDE. — Les jeux de cartes et de dés organisés par le Centre d'entr'aide des prisonniers rapatriés, au « Café du Centre » ont rapporté 4.750 fr. qui ont été versés au Comité local d'assistance pour le colis du prisonnier. Le Centre d'entr'aide tient à citer MM. Clarhout et Dedryver qui, depuis leur retour de captivité, ont fait preuve d'un dévouement magnifique et d'un entrain infatigable lors de toutes les fêtes organisées au profit de leurs camarades.

La jeune fille jouissant délicieusement de leur surprise, et ce fut elle qui les appela, d'une voix tendre qui sonnait le rire d'autrefois :

— Viens, maman ! Viens Maurice ! Je suis guerie, je suis guérie pour toujours, et bien heureuse !

— Mais que s'est-il passé ? demanda la mère. Comment s'est accompli ce miracle ?

— Demande à Michel, dit Micheline en rougissant.

Et le jeune homme, les mains de sa fiancée dans les siennes, dit gravement :

— Madame Lebrun, j'ai l'honneur de vous demander la main de Micheline.

— Oh ! cher enfant !... Oh ! cher enfant !... C'est de vous que viendra toute notre joie... Guérie ! mon Dieu ! Guérie en quelques heures !... Maurice cours au télégraphe ; préviens ton père, qu'il vienne vite !

Micheline s'était levée et s'était blottie contre la poitrine de sa mère, puissamment troublée encore des émotions de cette journée, que personne ne devait jamais oublier.

— Tu l'aimais donc bien ? murmura Mme Lebrun.

— J'en serais morte, répondit simplement la jeune fille.

Le lendemain même le père arrivait, fou de joie, et subitement la maison reprenait l'allure des anciens jours, alors que personne ne souffrait, que les épreuves du passé n'étaient plus qu'un souvenir, et que l'avenir se montrait sous des couleurs riantes.

Une nouvelle vie bientôt rétablie, pandue, et tous ceux qu'avait intimidés le deuil du logis reparurent, des sourires et des compliments aux lèvres.

La vie reprit aux Ombreuses, avec un peu de fièvre succédant au calme et à l'abattement. Lebrun père avait naturellement donné des deux mains son consentement au mariage qui sauvait sa fille, et il gardait à l'avocat une reconnaissance profonde. Le père de Micheline, bien qu'il fût constamment préoccupé d'affaires importantes et difficiles, était une nature excessivement fine et perspicace. Il sentait bien, malgré que Michel s'en défendît avec la dernière énergie, le sacrifice que la résolution qui venait de prendre l'avocat. Il devinait, seul dans la maison peut-être, que les cicatrices du passé restaient douloureuses au cœur du jeune homme, et il lui voulait une gratitude infinie pour l'oubli qu'il faisait de soi-même et pour l'abnégation tendre avec laquelle il donnait désormais sa vie à l'œuvre de salut.

Les préparatifs du grand jour commencèrent. On avait décidé d'un accord commun de hâter la cérémonie, puisqu'elle devait faire oublier définitivement les souffrances passées, et elle avait été fixée au milieu de novembre.

Michel emménagait alors se femme à Paris, où ses affaires souffraient naturellement de l'absence, et où il fallait bien reprendre la lutte pour la vie et pour la gloire. La séparation serait assurément dure ; tous ces malheureux, habitués à vivre ensemble pendant trois fêtes, vu la vertueuse pas sans un poignant serrement de cœur abandonner la maison familiale et prendre l'essor vers une existence nouvelle. Mais il était convenu aussi que le jeune couple passerait tous ses êtes en Algérie, et que chacun à son tour, autant que les circonstances le permettraient, irait lui demander l'hospitalité pendant l'hiver.

Au reste, il n'y avait pas à comédier, maintenant, autre chose que le bonheur et la santé de Micheline, et il est certain que les projets élaborés pour l'avenir lui donnaient le bonheur et lui rendaient la santé.

Une activité fébrileuse commença de régner aux Ombreuses ; on n'y vit plus que gens pressés, partant pour la ville ou revenant chargés de paquets ; des couturières s'installèrent à demeure ; de graves conférences eurent lieu ; ce ne fut plus qu'un va-et-vient de fournisseurs, la maison prit en quelques jours l'allure particulière des veilles d'événements, alors que tout est dérangé dans les mœurs et dans les habitudes, qu'il n'y a plus d'heures fixes pour rien, et qu'on vit au hasard des incidents.

Maurice et son père étaient cependant repartis pour Lamoricière, où la tyrannie des affaires se faisait urgente, et le mois d'octobre arriva doucement.

Personne ne songeait plus à la comtesse Barkine, et tout le monde la croyait depuis longtemps rentrée en France, lorsque Michel reçut d'elle une lettre datée encore d'Oran, et qui ne laissa pas de le jeter dans un certain émoi.

(*A suivre*).

HALLUIN

UNE REUNION D'ATHLETISME

La réunion du 8 août, organisée sous l'égide de l'Union de Flandre semble devoir remporter un beau succès, car les champions du Nord Dequynaere et Larue, et les champions de l'Union de Flandre, Delmotte, Villers, Coutillet, Delvoye, de Wervicq, Fourrure, Broux, Gornon, Merveille, d'Haubourdin, Delcroix, Sabbe, de Tourcoing, etc., qui y participeront doivent fournir de bonnes performances.

La lutte au 700 m. s'annonce serrée entre les champions locaux, Larue et Vanoverschelde et les Manoury et Maréchaux, champions de l'Union de Flandre, qui se retrouveront vraisemblablement en finale et qui nous offriront un relai 4x100 passionnant.

Ce ne seront, d'ailleurs, pas là les seules épreuves intéressantes et, tout comme les courses, les concours s'annoncent indécis dans toutes les catégories.

Trois relais termineront cette journée et pour qui connaît la beauté de ces courses, ce ne sera pas le moindre attrait de cette journée. Spécifions qu'elle débutera à 14 h., pour faciliter le retour des athlètes et qu'une installation provisoire de bancs et de chaises permettra de passer une belle après-midi sans fatigue.

La fête patronale de la paroisse Saint-Alphonse

Dimanche 1er août, en l'église du Mont d'Halluin, sera célébrée la solennité de la fête Saint-Alphonse patron de la paroisse. A cette occasion, une messe sera chantée à 7 h. 30 pour le repos de l'âme de maître Alphonse Coulon, fondateur et premier curé de cette paroisse.

A 10 h., grand'messe solennelle avec le concours de l'excellente maîtrise mixte, qui interprétera une messe à trois voix. Les vêpres seront chantées à 14 h. 30.

DES LAINAGES POUR NOS PRISONNIERS. — Pour Halluin, la collecte est fixée au dimanche 1er août prochain. A cette occasion, les comités locaux font appel à toutes les familles halluinoises, pour qu'elles rassemblent au profit des prisonniers de la ville, tous les effets dont elles pourraient disposer : chemises, caleçons, flanelles, tricots, cache-nez, chaussettes, pull-over, gants, chaussures, galoches, etc...

Ces effets seront remis à l'organisme qui s'occupe ordinairement de l'envoi des colis, et seront uniquement réservés aux Halluinois prisonniers.

Des prisonniers rapatriés en liaison avec le Centre des jeunes et tous les groupements de jeunesse, assureront le ramassage. A défaut d'un sous-rétement quelconque, on recevra avec reconnaissance des points de textile qui permettront d'effectuer des achats chez les grossistes ainsi que les objets qui serviront à réaliser ces achats.

AMICALE DES DIRECTEURS, EMPLOYES ET CONTREMAITRES. — Permanence dimanche 1er août, de 11 h. à midi ancienne usine Dansette, rue de l'Est. Dernier délai pour la délivrance des primes du certificat d'études et de la communion solennelle.

ROUBA